

Âge de la retraite

garanti, si son épouse ne touche pas également une pension de retraite.

Mme Pigott: Certains hommes sont vieux à 35 ans.

M. Saltsman: C'est évident. Certains hommes sont vieux à 35 ans tout comme certaines personnes portent aussi bien leurs 27 ans que le député. Un des problèmes, lorsqu'on généralise de la sorte, c'est que les injustices sont inévitables dans certains cas particuliers.

On pourrait dire que cela aurait été terrible si Einstein ou Madame Curie avaient été forcés de prendre leur retraite à l'âge de 65 ou de 60 ans. On n'aurait certainement pas pu les empêcher de faire travailler leur cerveau. Ils auraient continué à travailler. Cet argument n'est donc pas très valable.

J'aurais beaucoup d'autres choses à dire sur ce sujet, mais le temps me manque. Je tiens à dire au député d'Edmonton-Ouest, par votre entremise, monsieur l'Orateur, qu'il s'agit là d'une motion importante et valable. Elle devrait être renvoyée au comité et mise en délibération à la Chambre. Cela dit, je vais reprendre ma place. J'espère sincèrement qu'on ne fera pas échouer la motion et qu'elle sera renvoyée au comité.

[Français]

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, mes premières paroles seront d'abord pour féliciter le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) d'avoir enfin compris que depuis de longues... Puis-je signaler qu'il est 6 heures?

Des voix: Il n'est pas encore 6 heures!

M. Allard: Il reste quelques minutes. Je voulais féliciter l'honorable député d'avoir enfin compris, ainsi que d'autres députés, que depuis longtemps nous réclamions cette mesure visant à abaisser l'âge du travailleur à 60 ans. Nous ne voulons pas cette mesure obligatoire, mais nous voulons que la latitude soit laissée au travailleur qui désire prendre sa retraite après plusieurs années de labeur. Naturellement, étant donné que ces gens ont commencé à travailler à l'âge de 12 ou 15 ans à de durs labeurs, comme le disait le député du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent), rendus à 60 ans ils ont au moins 40 ans de dur labeur de donnés à la société, années où ils ont peiné à des salaires de crève-la-faim, et élevé des familles dans la misère. Alors, il serait tout naturel que ces gens aient enfin la tranquillité et le privilège de pouvoir prendre leur retraite à l'âge de 60 ans.

L'honorable député de Waterloo-Cambridge (M. Saltsman) mentionnait que les femmes devraient prendre leur retraite à 60 ans, et je suis de son avis, mais pourquoi faire une discrimination? Au fait, les hommes ont les mêmes besoins que les femmes, et que l'âge de la retraite devrait être nécessairement à 60 ans.

Comme je l'ai dit tantôt, depuis de nombreuses années, nous, du Crédit social, réclamons la pension à 60 ans, et une pension beaucoup plus substantielle. Après de dures luttes finalement, les pensions de base atteignent \$150 ou \$149, je pense, pour les personnes âgées. Monsieur le président, je crois qu'on n'en fait jamais trop pour ces personnes qui ont peiné pendant de nombreuses années, et je soutiens très humblement que l'âge de la pension devrait être porté à 60 ans, et ceci d'une manière libre, c'est-à-dire que la personne concernée devrait avoir le privilège de choisir. Si elle désire continuer à travailler, tant mieux, si ses besoins l'y obligent. Parfois ce

[M. Saltsman.]

n'est pas par amour de son travail, mais c'est parce qu'elle a des obligations. Il y a beaucoup de personnes qui, rendues à 60 ans, ont encore des enfants aux études, et leurs obligations ne leur permettent pas de prendre leur retraite. Voilà pourquoi cela devrait être laissé à la discrétion du travailleur.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est maintenant écoulée.

[Traduction]

M. Lambert (Edmonton-Ouest): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je trouve tout ceci un peu difficile, mais je suppose que c'est naturel lorsqu'on soumet une idée sur laquelle les députés tiennent à donner leur avis, alors qu'on voudrait obtenir l'assentiment général. Mais nous avons gaspillé quinze minutes de l'heure réservée aux initiatives parlementaires à ce qui me paraît une discussion plutôt stérile sur un rappel au Règlement.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. La présidence se doit d'appliquer le Règlement. L'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire est maintenant écoulée.

● (1802)

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES ARTS D'INTERPRÉTATION—LA DATE DE L'INSTAURATION DE LA POLITIQUE CONCERNANT LES LONGS MÉTRAGES—LA PROTECTION DES INTÉRÊTS CANADIENS

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, il y a quelques jours, j'ai posé une question au secrétaire d'État (M. Roberts) au sujet de la date d'instauration d'une nouvelle politique de l'industrie cinématographique, qui s'attaquerait vraiment aux problèmes que connaît ce secteur depuis des années et qui touche la distribution et assurerait des bénéfices raisonnables aux producteurs canadiens. Je dois dire que la réponse du ministre n'était pas encourageante.

Il y a 12 ans, le 5 avril, on pouvait déjà lire dans les discours du trône:

Vous serez appelés à examiner... un texte législatif visant à faciliter l'établissement d'une industrie cinématographique canadienne de longs métrages.

Depuis cette époque, à l'exception de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne, qui s'est formée en 1967-1968, il n'y avait pas lieu d'être trop confiant dans l'appui que le gouvernement canadien consacrait à l'expansion de cette nouvelle industrie. Pour être juste, je reconnais que la création de cette Société de développement représentait une initiative importante et que sans elle, nous n'aurions pas eu le genre de production cinématographique qui est sortie notamment pendant la période qui a suivi immédiatement sa formation. Mais, comme je l'ai dit alors, et je le répète depuis dix ans, ce n'est pas un organisme du gouvernement chargé d'aider à la production de scripts et de fournir un certain nombre de capitaux qui donnera au Canada une industrie cinématographique bien établie à l'échelle nationale.